

SUIVI D'ACTIVITE AU MAAPRAT

Groupe de travail avec les Représentants du Personnel
du 20 janvier 2012

1. HISTORIQUE DU SUIVI D'ACTIVITE AU MAAPRAT

Traditionnellement, le **suivi d'activité** au MAAPRAT dans les services déconcentrés (DDAF et DRAF) était réalisé à travers **l'enquête mission**.

Il a été décidé de **moderniser cet outil** à l'ergonomie faible et dont le rythme de saisie annuel s'avérait largement insuffisant.

2. POURQUOI AVOIR CHOISI L'OUTIL SALSA?

Le choix d'un outil unique et simple

Pour ce faire l'outil **SALSA** (Système d'Agrégation en Ligne du Suivi d'Activité) a été mis en place (**conjointement avec le MEEDTL**) selon l'échéancier suivant :

- a. Généralisation à l'ensemble des **DDT(M) pour l'année 2010** selon des modalités présentées au CTPM du 11 mars 2010.
- b. Généralisation à l'ensemble des **DAAF et des DRAAF pour l'année 2010 en saisie annuelle** type « enquête mission » (présentation en CTPM du 16 décembre 2010).
- c. Généralisation à l'ensemble des **DAAF et des DRAAF pour l'année 2011 en saisie mensuelle** avec prise en compte des agents des Services Régionaux de l'Alimentation (SRAL-206) et de FranceAgrimer

Le dispositif est donc complètement opérationnel pour le suivi d'activité des agents des D(R)AAF et des DDTM de l'année 2011. Il a fait l'objet d'une nouvelle présentation au CTM du 17 novembre 2011

Les raisons du choix de la généralisation de l'outil SALSA

- a. Outil web offrant **une meilleure ergonomie** et dont la mise en service avait déjà fait ses preuves
- b. **Cohérence entre le niveau départemental et le niveau régional**, facilitant le regroupement et la comparaison des données
- c. **Facilité d'accès à l'outil (Web)** et permettant ainsi **une saisie identique par tous les agents** (DRAAF, FAM, DGAL)
- d. Outil basé sur un **mode déclaratif direct**

La **fiabilité** des données recueillies est **assurée par un mode déclaratif direct**, puisque ce sont les agents eux-mêmes qui effectuent dans SALSA, de manière individuelle, la saisie des temps passés à leurs différentes activités.

Les agents sont les plus à même de mieux faire connaître la diversité et l'étendue de leurs missions, sur la base d'un référentiel d'activités mis à jour chaque année.

3. QUELLES SONT LES MODALITES DE SAISIE DE L'ACTIVITE DANS SALSA?

Agent : NPM800 Prenom800	Mois : Février 2000	Etat : En cours de saisie
Matricule : 000000000	Bilan mensuel : 10 jours saisis sur un potentiel de 20 jours soit 50 %	
Unité : Unité 2	Quotité : 100%	 Valider le mois
Grade : MAD entrant A1		

Navigation : Semaine 03  Semaine 06  **Semaine 07**  Semaine 08  Semaine 09 

Bilan hebdomadaire : 5 jours saisis sur 5 jours soit 100 %

Semaine du 09 février 2000 au 15 février 2000

Tâche projet/activité	Lun. 09	Mar. 10	Mer. 11	Jeu. 12	Ven. 13	Sam. 14	Dim. 15	Total	Enlever
ABSENCES									
ACT SERVICE10000466	1.00			0.50				1.50	
ACT UNITE10005634					1.00			1.00	
ACT UNITE10005641				0.50				0.50	
PROJET NAT 10000001 / PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI		0.50						0.50	
PROJETUNITE 10000004 / ACT SERVICE10000466		0.50						0.50	
ITM AIDE ET SUIVI ECONOM. DE LA FLOTTE COMMERCE			1.00					1.00	
Total	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00			5.00	

 Sélectionner une nouvelle activité

- Détail à la journée, validation des données chaque mois
- Possibilité de dupliquer une semaine type si pertinent
- Sélection à l'écran des activités concernant l'agent pour faciliter la saisie

4. POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE BIEN CONNAITRE L'ACTIVITE DES AGENTS?

L'importance du suivi d'activité

Le suivi d'activité des agents est un enjeu important:

- Il permet d'assurer une **meilleure connaissance des structures** de faciliter leur **pilotage**
- Il permet **d'évaluer les moyens consacrés par les structures aux différentes missions**
- Il contribue à la **comptabilité d'analyse des coûts**
- Il est un élément important dans l'élaboration du modèle d'allocation des moyens, pour rendre **juste et équitable la répartition des moyens en fonction de l'activité réelle des Services**

Objectiver et repartir de façon équitable les moyens disponibles

La connaissance du temps consacré par les services à chaque mission est un élément essentiel du modèle d'allocation des moyens.

Les données du suivi d'activité (SALSA) sont utilisées pour caractériser le **temps passé sur les différentes missions** et permettent de déterminer des **ratios moyens** : par exemple le temps moyen de travail nécessaire pour traiter un type de dossier (PAC surface par exemple, ou PMTVA, etc ...).

Ces données mesurent les **Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) consacrés aux missions**.

Le croisement de ces ETPT avec la charge de travail estimée des services sur les différentes missions (nombre de déclarants PAC, ...) conduit à la détermination **des effectifs cibles par structures**, dans le respect de la dotation globale nationale.

Les effets de l'absence de données du suivi d'activité pour une structure

Des données incomplètes ou erronées ont une incidence non négligeable sur la répartition des effectifs. Ainsi, l'absence de données pour une direction départementale ne peut que la pénaliser pour la **préparation du dialogue de gestion de l'année n+1**.

En effet **le modèle d'allocation prend en compte la réalité de l'activité des services** pour une allocation objective des effectifs: le modèle identifie un besoin sur la base de la déclaration des agents.

L'absence de données pour une structure conduira, dans le modèle d'allocation des moyens, à une **estimation approximative de son activité et donc de ses besoins**.

5. EXISTE T-IL UN LIEN ENTRE LE SUIVI D'ACTIVITE ET LA REDUCTION DES EFFECTIFS ?

Il n'existe aucun lien entre la mesure de l'activité et la réduction des effectifs globaux.

*Cette dernière fait l'objet de décisions gouvernementales, traduites **préalablement à la répartition des moyens** dans le cadre de la détermination **des plafonds d'emplois**.*

6. LES DONNEES DECLAREES PAR LES AGENTS SONT-ELLES EXPLOITEES INDIVIDUELLEMENT?

Aspects juridiques

La **déclaration CNIL** a été signée conjointement par le MEEDDTL et le MAAPRAT le 17 décembre 2009. La CNIL a accusé réception du document en date du 1er février 2010.

Selon cette déclaration, «*seul le gestionnaire d'unité, qui assure les traitements du suivi, contrôle et validation a connaissance nominativement des saisies des agents placés sous sa responsabilité. S'il y a un agent délégué à la saisie des agents de l'unité, celui-ci a aussi accès aux données des agents de son unité. Les autres profils n'accèdent qu'aux données agrégées, anonymes.* »